

## Le marché du travail en bibliotechnique

Michel St-Pierre

Volume 19, Number 2, June 1973

Bibliotechnique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055813ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055813ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

### ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

St-Pierre, M. (1973). Le marché du travail en bibliotechnique. *Documentation et bibliothèques*, 19(2), 73–75. <https://doi.org/10.7202/1055813ar>

### Article abstract

L'auteur explique sommairement les données et les conclusions de l'enquête de l'ACBLF, faite en 1970, concernant le marché du travail des bibliotechniciens, et nous livre sa perception de l'avenir de l'emploi pour les étudiants des divers départements de bibliotechnique au Québec.

# Le marché du travail en bibliotechnique

Michel St-Pierre  
Collège de Maisonneuve

*L'auteur explique sommairement les données et les conclusions de l'enquête de l'ACBLF, faite en 1970, concernant le marché du travail des bibliotechniciens, et nous livre sa perception de l'avenir de l'emploi pour les étudiants des divers départements de bibliotechnique au Québec.*

“Si naguère le passé déterminait le futur, et bien! maintenant c'est le futur qui détermine le présent de telle sorte qu'aujourd'hui le véritable but de l'éducation comme de la politique est de prévoir le présent”.<sup>1</sup>

En 1970, l'ACBLF confia à un comité *ad hoc* le mandat de mener une enquête concernant les bibliotechniciens. Cette étude touchait trois points précis: les tâches, le marché du travail et les échelles de salaires. Nous ne retiendrons ici que les données se rapportant au marché du travail.

Un questionnaire fut adressé à 200 directeurs de bibliothèques dans le but d'aider le comité à établir les besoins du marché du travail pour les cinq prochaines années. Le nombre et les catégories de bibliothèques touchées par le questionnaire se répartissaient de la façon suivante:

- 55 bibliothèques de Commissions scolaires régionales (C.S.R.)
- 17 bibliothèques d'écoles secondaires
- 49 bibliothèques de Cégep et de collèges privés
- 6 bibliothèques universitaires
- 31 bibliothèques municipales
- 42 bibliothèques spécialisées

Le comité a reçu 110 réponses. Le rapport n'indiqua point la provenance des réponses; cette indication aurait cependant permis d'interpréter avec plus de précision les chiffres obtenus.

La compilation des 110 questionnaires reçus permet de quantifier, dans un premier temps, les besoins immédiats de bibliotechniciens selon le type de bibliothèque et dans un deuxième temps, les besoins pour les cinq prochaines années répartis par année et toujours selon le type de bibliothèque. Le tableau I montre rapidement les résultats.

1. Carrefour des étudiants du Québec, Tome 1, *L'Avenir des étudiants et les étudiants de l'avenir*. Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-rivières, 1970, I: 9.

	Besoins immédiats (1970)	D'ici 1 an	D'ici 2 ans	D'ici 3 ans	D'ici 4 ans	D'ici 5 ans	Total
Bibliothèques universitaires	4	2	3	0	0	0	9
Bibliothèques de CEGEP et de collèges privés	36	28	13	9	6	24	116
Bibliothèques scolaires : C.S.R.	32	28	35	31	38	52	216
écoles secondaires	16	12	10	8	7	8	61
Bibliothèques municipales	21	18	11	6	6	2	64
Bibliothèques spécialisées	12	23	16	12	8	5	76
Bibliothèques "anonymes"	9	6	7	2	0	0	24
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>117</b>	<b>95</b>	<b>68</b>	<b>65</b>	<b>91</b>	<b>566</b>

Tableau I

Besoins immédiats (1970) et prévisions des besoins pour les 5 prochaines années, répartis par année et selon le type de bibliothèque.

En interprétant sommairement ce tableau, nous voyons que les bibliothèques de Cégep et de collèges privés, s'avéraient, avec les bibliothèques scolaires, les milieux les plus favorables à l'embauche de bibliothécaires. Un grand chiffre à retenir: 566 emplois possibles, échelonnés jusqu'en 1975.

Laissons pour quelques instants le domaine des prévisions, et considérons les chiffres du tableau II afin de déterminer le nombre d'emplois obtenus par les finissants de 1971 et de 1972.

Tableau II	1971			1972			1973		
	COLL. I	COLL. II	COLL. III	COLL. I	COLL. II	COLL. III	COLL. I	COLL. II	COLL. III
CEGEP									
F.-X. Garneau	38	0	0	69	42	0	69	39	0
Hull	33	20	0	38	26	22	53	26	27
Jonquière	27	63	57	44	23	76	47	56	53
Lionel-Groulx	61	43	24	63	55	42	63	55	39
Maisonneuve	64	55	31	61	38	65	66	43	38
Rouyn-Noranda	15	12	6	22	11	10	20	8	10
Trois-Rivières	57	64	36	48	72	56	55	50	55
<b>TOTAL</b>	<b>295</b>	<b>257</b>	<b>154</b>	<b>345</b>	<b>267</b>	<b>271</b>	<b>373</b>	<b>277</b>	<b>222</b>

Les promotions des années 1971 et 1972 ont mis sur le marché du travail un total de 425 bibliothécaires. La plupart, sinon la totalité, des bibliothécaires promus ces deux années-là, ont trouvé un emploi.

Le comité de bibliothécaire doit faire, cette année, une enquête sur le marché du travail des bibliothécaires. Cette enquête fera probablement connaître des données qui, jusqu'à maintenant, nous ont échappé, comme les bibliothécaires qui ne se seraient jamais inscrits au Centre de la main-d'oeuvre de leur collège ou au service de placement local et qui seraient encore sans travail. Mais, puisque nous ne pouvons contrôler ces impondérables, il nous a fallu respecter les chiffres qui nous ont été divulgués et nuls autres, c'est-à-dire le nombre de finissants inscrits aux différents services de placement des collèges dispensant l'option bibliothécaire, et nous fier aux commentaires des proposés à ces différents services.

Chose certaine, sur 560 emplois possibles prévus par le comité *ad hoc* en 1970 pour une période de cinq ans, plus de 400 ont été remplis en 1971-72. Il est évident que la promotion de 1973 qui arrivera sur le marché du

travail avec environ 200 bibliothécaires précisera davantage la situation pour les années à venir. Mais, jusqu'à maintenant, nous ne pouvons vraiment pas parler de situation alarmante. Nous ne voudrions pas non plus que l'on interprète ces derniers propos comme ceux d'un naïf qui voit l'avenir des bibliothécaires avec un optimisme excessif. Nous réalisons très bien que le marché du travail pourra se restreindre à brève échéance. Mais, comme le disait Jacques Paradis, "*la situation dans ce domaine semble confuse*". Tout porte à croire qu'il existe actuellement une surproduction de bibliothécaires. Non pas que les besoins de nos bibliothèques à ce niveau soient comblés. Mais il semble que les ressources disponibles, ressources financières surtout, ne permettent pas, dans l'immédiat, de répondre aux besoins exprimés".<sup>2</sup> La conclusion du rapport du comité *ad hoc* tenait sensiblement les mêmes propos: "il est un fait bien réel se rattachant aux études de marché du travail, c'est que nous travaillons constamment avec des impondérables qui, dans notre milieu québécois, s'appellent souvent des "restrictions budgétaires ou mieux des budgets d'austérité".

2. Jacques Paradis, "Comité de bibliothécaire", *Nouvelles de l'A.C.B.L.F.*, nos 73-74 (fév.-mars 1973), 22.

Mis à part les impondérables budgétaires, il peut arriver que certains types de bibliothèque répondent d'ici peu aux normes concernant le personnel et absorbent le flot des bibliothécaires des années 1973-74. Il se pourrait également que certaines bibliothèques réussissent à justifier des postes de bibliothécaires et contribuent à maintenir la demande à un niveau satisfaisant. Ce fut le cas de la Centrale des bibliothèques et de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal qui, en 1972, ont contribué à créer plus d'une trentaine de postes de bibliothécaires. Qui pourrait affirmer que ce fut là une expérience qui ne puisse se répéter? Le contraire s'avérerait aussi juste, mais . . . on en demeure toujours dans le domaine des prévisions.

Maintenant que le nombre de collèges offrant l'option bibliothécaire est de 10 (8 francophones, 2 anglophones), nous ne pouvons formuler que deux demandes : la première, limiter à 10 le nombre de collèges offrant cette option; la deuxième, limiter à 65 le nombre d'inscriptions en Collège I, dans chaque institution.

Nous savons que ce sont là deux demandes difficiles à satisfaire. Les pressions s'exerçant dans le sens contraire sont fortes. Les chiffres produits le 13 mars 1973 par le S.R.A.M. (Service régional d'admission du Montréal métropolitain) signalaient 285 demandes d'admission "premier choix" en bibliothécaire pour le collège de Maisonneuve seulement. S'il en est sensiblement de même pour les autres collèges, il y aura en septembre 1973 un grand nombre d'étudiants déçus de ne pas avoir été acceptés en bibliothécaire. Nous savons que le ministère de l'Éducation peut difficilement supporter ce genre de situation. D'où la forte tentation d'ouvrir encore davantage les portes des différents départements de bibliothécaire à travers de Québec et de changer le malaise actuel en une maladie incurable.

Les régions de Trois-Rivières et de Jonquière rencontreront sans doute certaines difficultés à placer tous leurs finissants cette année. Selon les préposés au placement de ces régions, il faudra que les bibliothécaires songent à aller travailler à l'extérieur de leur région, et consentent même à se rendre dans les Maritimes pour y trouver un emploi. C'est également la dernière année que ces deux collèges déverseront leurs effectifs dans la ville de Québec puisque, dès l'an prochain, le collège F.-X. Garneau mettra sur le marché du travail ses finissants, soit près de 40 bibliothécaires. D'où un avenir assez sombre pour les possibilités d'emplois dans ces deux régions. Rouyn-Noranda forme peu de bibliothécaires et semble placer assez facilement ses étudiants dans l'Abitibi. Hull n'est pas encore menacé par la saturation: la ville d'Ottawa lui sert de soupape.

Les collèges de Maisonneuve et Lionel-Groulx n'ont pas encore rencontré de difficultés. L'avenir seul dira s'il en sera toujours ainsi.

Il faudrait, somme toute, que le ministère de l'Éducation ne permette à aucun collège d'offrir un programme en bibliothécaire, sans prendre la précaution de mener une enquête afin de déterminer le nombre et l'étendue des débouchés sur le marché du travail. Bien plus, pour un programme déjà implanté, il faudrait s'assurer *annuellement* des possibilités du marché du travail quant à l'absorption des finissants de ce programme. Tant et aussi longtemps que le ministère de l'Éducation n'agira pas dans ce sens, nous continuerons à former des techniciens qui se verront lancés dans le monde du travail où il leur sera pratiquement impossible de faire valoir leurs connaissances et leur compétence. C'est une situation pénible tant pour les futurs techniciens que pour leurs professeurs●

Il y a des revues européennes mais il y a aussi des revues québécoises

Abonnez-vous tout de suite au

### **Courrier pédagogique québécois**

4 numéros par année: septembre, novembre, janvier, mars.

**\$6.00**

**GUÉRIN, ÉDITEUR LIMITÉE**

**4440, rue Saint-Denis, Montréal 131, Qué.— 843-6241**